



## Campagne cotonnière 2009-2010

### Lancement officiel de la commercialisation du coton graine



**Le choix des acteurs et des autorités s'est porté sur le village de Goumori, dans la Commune de Banikoara pour abriter la cérémonie officielle de lancement de la commercialisation du coton graine au titre de la campagne**

**2009-2010. Ce Mardi 8 Décembre 2009, la place publique de ce village était devenue trop petite pour contenir la foule des curieux et des invités qui étaient venus de tous les départements du Bénin.**

Peu avant l'arrivée du Ministre à 11 heures, la foule était bien disposée avec des banderoles qui invitent les acteurs et les autorités à plus d'engagement vis-à-vis de cette filière. La présence des forces de l'ordre sur les lieux était pour prévenir d'éventuels débordements. L'arrivée du Ministre marque le début de la cérémonie. Après qu'il ait

pris place au milieu des officiels, le maître de cérémonie, le Responsable Communal pour la Promotion Agricole (RCPA) de Kandi présente l'ordre des interventions et l'ordre de passage des différents groupes folkloriques pour l'animation.

Après le mot de bienvenue du Secrétaire Général représentant du Préfet des départements du Borgou et de

Financé par

**afcd**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

#### **AIC-Infos**

Conçu et réalisé par le Service  
Information, Communication et  
Documentation de l'AIC

Zone des Ambassades  
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou  
Tél: (229) 21 33 97 16  
(229) 21 33 23 49  
Fax: (229) 21 33 97 15  
E-Mail: [aic@intnet.bj](mailto:aic@intnet.bj)  
Site Web: [www.aicbenin.org](http://www.aicbenin.org)

#### **SOMMAIRE**

*Campagne cotonnière 2009-2010: Lancement officiel de la commercialisation (Pages 1 et 2)*

*Prévision de récolte et allocation de coton graine aux SEC (Page 2)*

*La CSPR est prête pour démarrer les livraisons aux SEC (Page 3)*

*L'appel d'offres pour la fourniture des intrants est lancé (Page 4)*

l'Alibori, le Président de l'AIC Monsieur Mathieu ADJOVI a, au nom des acteurs de la filière coton, remercié le Gouvernement pour tous les efforts qui sont consentis ces dernières années pour accompagner la volonté de l'Interprofession de relancer la production. A sa suite, c'est le Directeur de Cabinet représentant du Ministre du Commerce qui s'inquiète de la régression des emblavures depuis les quatre dernières campagnes et de la faiblesse de la production attendue pour cette campagne par rapport à la campagne dernière. Il souhaite voir le Bénin reprendre rapidement sa place de deuxième producteur de coton de l'Afrique de l'ouest. Le lancement de la commercialisation a été officiellement fait par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) Mon-

sieur Grégoire AKOFODJI.

La cérémonie a pris fin avec la visite du marché autogéré de Goumori où les officiels ont assisté aux démonstrations des agents de la Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles (DPQC) pour la détermination de la qualité, à partir de la boîte standard, et Le Secrétaire du Groupement Villageois des Producteurs de Coton (GVPC) a ensuite procédé à la pesée et à la délivrance du tout premier bordereau d'achat de la campagne. La présence de très nombreux tas de coton graine indique bien que nous sommes sur un marché autogéré de la Commune de Banikoara, la première en matière de production cotonnière au Bénin..

la production à 200.000 tonnes sur la base du rendement moyen historique des 10 dernières campagnes.

Une hypothèse faible qui estime la production à 174.594 tonnes sur la base du rendement moyen des cinq dernières campagnes. Une hypothèse moyenne qui estime la production à 187.935 tonnes sur la base du rendement moyen national obtenu au titre de la campagne précédente (2008-2009).

### Allocation du coton graine aux SEC

Après analyse des différentes hypothèses, le Bureau Exécutif de l'AIC réuni en session ordinaire le Mercredi 21 Octobre 2009 a décidé de faire les allocations sur la base de 200.000 tonnes. La part allouée à chaque Société d'Egrenage de Coton (SEC) tient compte de la capacité autorisée et installée des usines et de la quantité de

aux différentes Sociétés d'Egrenage de Coton.

Sur la base de ces allocations provisoires, des correspondances ont été adressées à toutes les sociétés d'égrenage de coton pour solliciter leur manifestation d'intérêt pour l'achat de coton graine. La réunion du Bureau Exécutif de l'AIC élargie aux représentants des SEC qui s'est tenue le jeudi 12 Novembre 2009 a permis d'attribuer 171.680,850 tonnes de coton graine aux sept (7) sociétés qui ont produit l'attestation de non redevance à la CSPR, qui ont signé l'engagement solidaire et qui ont accompagné leur dossier du chèque correspondant à l'acompte de 40% du montant total de la quantité de coton graine sollicitée. Deux sociétés, les mêmes que les campagnes précédentes : MCI et SEICB n'ont pas répondu à l'appel de l'AIC. Le Secrétariat Permanent de l'AIC a été instruit pour leur adresser une correspondance par voie d'huissier aux fins de les inviter à se manifester sous huitaine. Dans le même temps les sociétés déjà engagées ont été invitées à solliciter des quotas complémentaires avec les acomptes correspondants. A la réunion du jeudi 19 Novembre 2009, le constat a été fait que les sociétés SEICB et MCI ne se sont toujours pas manifestées. Le solde de coton graine a été réparti entre les sociétés qui ont sollicité des quotas complémentaires. Les allocations définitives se présentent alors comme l'indique le tableau N° 2 ci-dessous.

Tableau N° 1: Quotas initialement alloués aux SEC

SEC	QUOTA INITIAL
SODECO	106 382,98
SOCOBE	8 510,64
IBECO	8 510,64
LCB	17 021,28
SEICB	8 510,64
MCI	20 425,53
ICB	8 510, 64
CCB	8 510,64
SCN	13 617,02
TOTAL	200.000

coton graine disponible. Sur cette base, les quantités indiquées dans le tableau N° 1 ci-dessus ont été provisoirement allouées

Tableau N° 2: Quotas attribués et acomptes versés par les SEC

SEC	Allocation définitive (T)	Acomptes versés
SODECO	120.000	10.080.000.000
SOCOBE	10.746,20	902.680.800
IBECO	10.746,20	902.680.800
LCB	19.900,28	1.671.623.520
ICB	10.746,20	902.680.800
CCB	10 746,20	902.680.800
SCN	17 193,92	1.444.289.280
TOTAL	200.079	16.806.636.000

## Prévision de récolte et allocation de coton graine aux SEC



**Le mois de novembre est le moment des récoltes de coton. Cette dernière opération du cycle du cotonnier a effectivement démarré dans le septentrion et s'étend progressivement vers les régions du sud. On peut aisément constater partout une bonne ouverture des capsules, ce qui augure d'une récolte assez bonne pour ceux qui ont produit du coton.**

Selon les résultats du dernier recensement des superficies et des producteurs réalisé par l'AIC, 149.044 ha ont été recensés contre 146.857 ha déclarés et remontés par les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA). De légères augmentations ont été en effet

constatées par endroits : 20% dans l'Ouémé-Plateau et 8% dans l'Atacora-Donga. Par contre, de sensibles diminutions ont été constatées dans le Zou-Collines (13%), dans le Mono-Couffo (3%) et dans le Borgou-Alibori (1%). Tenant compte de ces modifications, le Service des Statistiques et de Gestion des Bases de Données (SGBD) de l'AIC a procédé à l'estimation de la production.

Sur la base des trois catégories de semis : précoces, à bonne date et tardifs et compte tenu de l'évolution de la pluviométrie, l'estimation de la production cotonnière se base sur trois (3) hypothèses à savoir :

Une hypothèse forte qui estime

## Commercialisation du coton graine 2009-2010

# «La CSPR est prête pour démarrer les livraisons aux SEC»



M. Bruno R. LOKOSSOU Administrateur de la CSPR

**Monsieur Roger Bruno LOKOSSOU est, depuis Novembre 2008, l'Administrateur par intérim de la Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement (CSPR). A quelques jours du lancement de la campagne de commercialisation du coton graine, il nous parle des dispositions prises par sa structure pour le bon déroulement de la commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2009-2010 Parlez-nous des dispositions prises par la CSPR pour le bon déroulement de la campagne de commercialisation de coton graine**

**M. LOKOSSOU :** Dès le mois de Juillet 2009, nous nous sommes rapprochés des OP pour recenser les besoins en facteurs de commercialisation. On appelle facteurs de commercialisation, les différents bordereaux et éventuellement les équipements comme les bascules. Ces besoins ont été aussitôt transmis à l'AIC pour les commandes nécessaires. Dans la même période, nous avons appuyé les OP pour l'élaboration du calendrier d'intervention des agents des services de maintenance pour la révision et le poinçonnage des bascules. C'est à ce niveau que nos agents ont été confrontés au refus catégorique de certaines OP d'organiser le regroupement des bascules sous prétexte que l'AIC n'a pas honoré le paiement des frais de marché des campagnes antérieures. Il a fallu que le Bureau Exécutif (BE)

de l'AIC se penche sur la question pour prendre la décision de reconduire la clé de répartition des frais de marché en application depuis plus d'une décennie. Un communiqué de presse a été diffusé sur toutes les radios de proximité et dans les principales langues des producteurs de coton. C'est cela qui a permis d'apaiser les tensions. Aujourd'hui, toutes les bascules ont été révisées et sont prêtes à servir pour la commercialisation.

Au cours du mois d'août, nous avons procédé à l'évaluation de la campagne de commercialisation 2008-2009 pour en tirer les leçons essentielles. Par rapport à cela, nous avons établi un programme de recyclage des Agents de Réception (AR) et des gérants des CCPC. Ce programme qui est en cours d'exécution en ce moment a pour objectif de corriger les quelques insuffisances constatées au cours de la campagne précédente.

Les délégations Nord et Centre sont en contact permanent avec les OP pour leur rappeler la conduite à tenir pour que la campagne se déroule dans les meilleures conditions possibles. Dans ce cadre, un autre communiqué a été également diffusé dans toutes les langues sur les radios de proximité pour situer chaque acteur dans son rôle. Sont concernés par ces directives, les Agents de Réception (AR), les Gérants des Conseils Communaux des Producteurs de Coton (CCPC), les Chefs d'Usine (CU), les Transporteurs et les Délégués de Zone.

**Avez-vous le sentiment que tout est fin prêt pour le dé-**

**marrage de la commercialisation ?**

**M. LOKOSSOU :** Il n'y a aucun doute, tout est fin prêt pour que la commercialisation se déroule bien. Ce qui constituait encore un sujet d'inquiétude pour l'Interprofession était le refus de certaines OP de commercialiser si rien

n'est fait pour apurer entièrement les arriérés des frais de marché. L'AIC vient de dénouer cette situation en payant 20% des frais de marché directement aux Groupements Villageois des Producteurs de Coton (GVPC) avec la promesse ferme de solder ce compte avant la fin de la commercialisation.

### Communiqué

N° 798 /09/AIC/SP/DAF/DISEV/SICD

*En prélude au démarrage imminent des opérations de commercialisation du coton graine au titre de la campagne cotonnière 2009-2010, l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), informe les braves producteurs de coton du Bénin, qu'il est procédé en ce moment au paiement d'une avance de 20% de frais de marché aux Groupements Villageois de Producteurs de Coton (GVPC) et Groupements de Producteurs (GP), 25% de prestations aux Conseils Communaux des Producteurs de Coton (CCPC) et 25% de prestations aux Conseils Départementaux des Producteurs de Coton (CDPC), estimées sur la base de la prévision de production de coton graine de la présente campagne.*

*Les frais de marché sont maintenus à 1725 francs par tonne de coton graine pour les GVPC. Quant aux prestations des CCPC et des CDPC, elles sont respectivement fixées à 500 francs et à 100 francs par tonne de coton graine et constituent de nouvelles charges pour la filière et non une ponction sur les taux de prestations existants.*

*A la fin de la commercialisation et compte tenu du niveau de recouvrement des crédits intrants, il sera procédé au paiement des tranches restantes et à l'apurement progressif des arriérés de frais de prestations.*

*J'exhorte tous les producteurs de coton au calme et à la sérénité, et les invite par la même occasion à convoier leur coton graine vers les marchés auto gérés ou vers les usines d'égrenage pour ceux qui font les évacuations directes.*

*Ouvrons tous pour une campagne de commercialisation apaisée et une relance effective de la production cotonnière au Bénin*

Fait à Cotonou, le 26 novembre 2009

Le Secrétaire Permanent

Barthélemy M. GAGNON

### Communiqué

N° 120/09/AIC/SP/DAF/DISEV/SICD

En cette veille de démarrage des opérations de commercialisation du coton graine au titre de la campagne cotonnière 2009-2010, l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), cadre de concertation et de représentation des acteurs de la filière coton, tient à rappeler aux Organisations des Producteurs de coton du Bénin, que la clé de répartition des frais de prestations est toujours maintenue à son niveau initial et se présente comme suit:

- 1.725 F CFA par tonne pour les Groupements Villageois de Producteurs de Coton (GVPC);
- 2.875 F CFA par tonne pour les réseaux de producteurs de coton;
- 100 F CFA par tonne pour les faïtières départementales des réseaux de producteurs de coton;
- 100 F CFA par tonne pour les faïtières nationales des réseaux de producteurs de coton.

Par conséquent, l'AIC invite tous les producteurs de coton graine à la sérénité et à plus de vigilance face à la campagne d'intoxication menée sur le terrain par certains leaders d'organisations de producteurs.

Mobilisons-nous pour une campagne de commercialisation apaisée et une relance effective de la production cotonnière au Bénin.

Fait à Cotonou, le 27 Octobre 2009

Le Président

Mathieu ADJOVI

## Interview

### Le Président de l'AIC livre ses impressions après le lancement de la commercialisation



M. Mathieu ADJOVI, Président de l'AIC

**Le Président du Conseil d'Administration de l'AIC, Monsieur Mathieu ADJOVI a participé aux côtés du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) à la cérémonie officielle de lancement de la campagne de commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2009-2010. Il a fait part de ses impressions au micro de Nadège DJIWAN, animatrice de l'émission TOP ECO FINANCE sur la chaîne nationale ORTB. En voici un extrait.**

**Nous venons d'assister à la cérémonie de lancement de la commercialisation du coton graine. Quelles sont vos impressions ?**

**M. ADJOVI :** Nous venons d'assister à une cérémonie réussie. Les producteurs sont sortis très nombreux. C'est la preuve qu'ils ont préparé les marchés et donc, ils sont prêts pour démarrer les évacuations. Signalons que les égreneurs dont je fais partie ont de leur côté déjà préparé les usines et sont prêts eux-aussi à réceptionner le coton graine. Donc je peux dire que tout a été mis en œuvre pour que la cérémonie de lancement soit un grand événement.

**Comme on peut le constater, l'AIC s'est fortement mobilisée pour la réussite de cet événement. Quelle sont les actions qui ont été menées ?**

**M. ADJOVI :** L'organisation d'une cérémonie de lancement impose à l'AIC de convenir de la date avec le Ministère de l'Agriculture et de prendre toutes les dispositions aussi bien techniques que sécuritaires. Au plan technique, il faut faire avec le Con-

seil National des Producteurs de Coton (CNPC), le choix de la Commune et du marché devant abriter les cérémonies et faire en sorte que le coton soit disponible sur le marché le jour du lancement. Au plan sécuritaire, il faut que les forces de l'ordre soient impliquées dans l'organisation de la manifestation pour garantir la sécurité des nombreuses personnalités qui vont effectuer le déplacement. Pour cette campagne, c'est l'arrondissement de Goumori qui a été retenu dans la Commune de Banikoara qui est la première en matière de production cotonnière au Bénin. Le choix porté sur la Commune de Banikoara est un symbole. Il a pour but d'honorer les producteurs de cette Commune et les encourager à produire encore plus de coton la campagne prochaine. C'est aussi pour attirer ceux qui ont abandonné la culture à revenir dans la filière.

**Quels sont vos vœux pour cette commercialisation qui a été lancée ?**

**M. ADJOVI :** Mon vœu le plus cher est de voir les marchés de coton s'animer très vite pour que le coton soit évacué rapidement vers les usines. Nous avons appris, que par endroits, il y a des réticences à démarrer la commercialisation. Il y a effectivement des problèmes et l'AIC s'emploie déjà à les aplanir. Il y a par exemple un problème de sensibilisation jusqu'à la base. Pour cela, l'AIC a déjà pris les dispositions utiles en l'occurrence la diffusion des communiqués en langues sur les radios de proximité. C'est essentiellement pour informer les producteurs des dispositions prises pour le paiement partiel des frais de prestation aux Groupements Villageois des Producteurs de Coton (GVPC) au titre des campagnes antérieures.

## Campagne cotonnière 2010-2011

### L'appel d'offres pour la fourniture des intrants est lancé

**Sur invitation du Secrétaire Permanent de l'AIC, la Commission Chargée de la Définition du Cadre Général d'approvisionnement des producteurs en intrants coton s'est réunie au cours du mois d'Octobre 2009. Au terme de cette rencontre, il a été défini le schéma d'approvisionnement que doit mettre en exécution la Commission Ad**

Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour que la commission ad hoc aboutisse au cahier des charges qui a été adopté par la Commission Chargée de la Définition du cadre Général d'approvisionnement des producteurs en intrants. Selon ce cahier des charges, la sélection du ou des fournisseurs se fera par appel d'offres. Le prix d'adjudication sera le prix sous palan Port de Cotonou qui sera retenu pour la cession aux distributeurs. Ces derniers disposeront de quarante cinq (45) jours au maximum pour approvisionner les Groupements Villageois des Producteurs de Coton (GVPC) à partir du Port de Cotonou. Les prix de vente au comptant et à crédit aux GVPC seront fixés par l'AIC et homologués par le Gouvernement.

Par communiqués de presse écrite, radios et télévisions, les Présidents des deux commissions invitent les fournisseurs professionnels d'intrants nationaux et internationaux à postuler pour la fourniture au prix CAF sous palan Port de Cotonou de :

Engrais composé NPKSB 14-23-14-5-1 : 30.000 tonnes +/- 10%

Engrais Urée 46% d'Azote : 15.000 tonnes +/-10%

Au terme de la sélection, il sera retenu deux (2) soumissionnaires à condition que le second accepte de s'aligner sur le prix du moins disant. Pour chaque type d'intrant, le soumissionnaire retenu et classé 1er assurera la fourniture de 60% +/-10% des besoins exprimés qui tiennent compte des stocks résiduels utilisables. Le fournisseur classé 2ème assurera 40% +/-10% des besoins exprimés. En cas de refus d'alignement ou de défaillance, il sera fait appel au suivant sur la liste avec obligation de s'aligner sur le prix du fournisseur classé premier.

Le dossier d'appel d'offres pourra être acheté au Secrétariat Permanent de l'AIC moyennant paiement d'une somme non remboursable de UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA. Les offres doivent comporter une garantie bancaire de soumission et de bonne exécution d'un montant de CINQ CENT MILLIONS (500.000.000) FRANCS CFA délivrée en faveur de l'AIC par une banque installée au Bénin sous forme de chèque certifié ou de chèque de banque.

**hoc chargée de l'organisation des consultations en vue de l'approvisionnement des producteurs en intrants. Selon ce schéma, il ne sera lancé qu'un seul appel d'offres, celui relatif à la fourniture des engrais (NPKSB et Urée) en un seul lot indivisible.**

Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat Permanent de l'AIC au plus tard le 3 Décembre 2009 à 10 heures précises. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 heures au Centre d'Affaires Gbêka de Cotonou.

A la suite de l'ouverture des plis et du dépouillement qui ont eu lieu le Jeudi 3 Décembre 2009, la Commission chargée de la définition du cadre général de l'approvisionnement et la Commission ad hoc chargée de l'organisation de l'appel d'offres pour l'importation et la distribution d'intrants coton ont tenu deux sessions conjointes les vendredi 4 et le Jeudi 10 Décembre 2009. La première session avait pour objectif l'adoption des rapports d'ouverture des plis et du dépouillement. Il ressort de ces rapports que seulement deux sociétés ont soumissionnés. Il s'agit de DFA qui a été retenue comme premier adjudicataire et de la CAI qui est deuxième. Conformément aux recommandations des deux Commissions, la CAI a été saisie pour confirmer son alignement sur les prix les moins disants adjudgés. Face au refus de cette dernière de s'aligner sur les prix du premier surtout en ce qui concerne le prix de l'Urée, une nouvelle correspondance lui a été adressée pour lui rappeler que sa réponse n'était pas conforme avec les prescriptions du cahier des charges qu'elle a paraphé. La CAI a fini par répondre à la Commission indiquant clairement son alignement sur les prix du premier adjudicataire. Cette correspondance a été lue lors de la session du 10 Décembre. Ainsi les prix CAF obtenus se présentent comme suit :

**- Urée 46% azote : 175.350 F CFA/tonne**

**- NPKSB : 250.000 F CFA/tonne**

Une lettre de notification a été alors adressée aux deux sociétés adjudicatrices, le premier la DFA pour 60% du lot soit : NPKSB 18.000 tonnes et Urée 9.000 tonnes. Le deuxième la CAI pour 40% du lot soit : NPKSB 12.000 tonnes et Urée : 6.000 tonnes.

Une session du Conseil d'Administration de l'AIC est prévue courant Décembre 2009 pour statuer sur les prix de cession des intrants aux producteurs et le prix d'achat du coton graine.